

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 14 MAI 2024 à 20h

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20240514-DM30-2024-05-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2024

Date de la convocation : 03/05/2024

Date d'affichage : 03/05/2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	16	23

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 03/05/2024.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M CHOMAT Pascal - Mme VERPY Evelyne- M. Jean Marc VOLLE - M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe - M YENIL Etienne - Mme CHABANNE Christelle - Mme BLANCHARD Claude - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves -

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne - Mme TRIOMPHE Christine donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise – Mme DURON Josette donne pouvoir à M LAMURE Christophe - MME FERRE Odile donne pouvoir à M PADET René - Mme PERRIN Cécile donne pouvoir à M. DUPIN Gilles - Mme PALMIER Catherine donne pouvoir à M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina donne pouvoir à Mme COLOMB Florence

SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc

Objet : Subventions de fonctionnement versées aux associations

M. CHOMAT expose :

Chaque année, il est demandé à toutes les associations de Balbigny de transmettre une demande de subvention et les documents nécessaires à l'instruction de ces demandes.

Les associations ont été contactées en janvier 2024 pour qu'elles fassent leur demande de subvention pour 2024 via le cerfa obligatoire. La commission vie associative s'est réunie pour faire des propositions.

Monsieur Pascal CHOMAT propose au conseil municipal d'adopter le tableau suivant des subventions :

A = SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT			2024														
Montat maximal attribution (à ajuster à la demande)			activités hebdo encadrées						autres activités								
activités hebdo encadré	autres activités		MJC	Finerbal	Basket	Judo	Tennis club 62	JCF	Chorale	Marcheurs	GHAB	ADMR Crèche	JSP	Amical Pompiers	UCAB	Donneurs de sang	
DEMANDE DE L'ASSOCIATION			3400	3000	3000	1900	1200	1000	500	300	50	3000	300	500	1000	400	19550
ATTRIBUTION N-1			3400	1900	1000	0	1050	300	300	0	50	0	0	0	0	0	Total A
PROPOSITION DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE			3400	2150	2150	1900	1200	900	500	200	50	0	200	400	600	400	14050
B = CONTRIBUTION VIE LOCALE - uniquement balbignois																	
	montant																
	nbe	forfait															
Sou des école	170	7														1190	
APEL	56	7														392	
foyer collège	141	7														987	
Ecole musique Feurs	6	90														540	
	6 en 2023																
																Total B	
																3109	

En outre il est proposé de verser une subvention de 5 000 € au CCAS de Balbigny

Le conseil municipal, à la majorité, avec 20 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions

- Décide d'accorder des montants annoncés
- Décide d'accorder une subvention de 5 000 € au CCAS
- Autorise M. le Maire à verser les montants décidés
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

Secrétaire de séance
M. Marc PONCET

Monsieur Gilles DUPIN
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 14/05/2024



